

« Sommation de ne pas faire » pour compteur situé à l'extérieur

- Votre sommation doit impérativement être adressée au siège social d'ENEDIS, comme indiqué dans le courrier.
- Si vous ne souhaitez pas personnaliser votre lettre, vous pouvez imprimer la version PDF et la compléter de façon manuscrite la première et la dernière page.
- Il est conseillé de ne pas ajouter ni retrancher d'arguments, de ne pas en changer l'ordre, et de ne pas ajouter d'autres documents. Ceci afin d'éviter de tomber sous le coup d'une jurisprudence défavorable. En particulier, le Conseil d'Etat a déjà jugé le 20 mars 2013 que le Linky n'est pas dangereux pour la santé et que le principe de précaution n'est pas mis à mal par son déploiement. C'est donc volontairement que les arguments Santé ont été placés à la fin. Il est inutile, voire contre-productif, d'en ajouter.
- Il est important de transmettre à l'huissier **deux exemplaires** de votre lettre de sommation à ENEDIS de 20 pages afin qu'il vous en retourne un, revêtu de la "Marianne" sur la première ET la dernière page, pour votre dossier personnel.
- Pour ce qui concerne l'huissier à mandater, celui qui est indiqué sur la lettre de mission a déjà effectué plus de 2 500 sommations à ENEDIS*. L'huissier doit être compétent pour intervenir dans le 92, département du siège social d'ENEDIS.
- Il est TRÈS important de transmettre, dès réception de votre lettre de sommation revêtue de la Marianne de l'huissier, une copie au maire en lettre recommandée (quelques personnes qui ne l'avaient pas fait ont subi la pose du Linky malgré la sommation). Dès que vous l'aurez reçue en retour (*compter 15 jours de délai*), vous enverrez en recommandé à M. Patrice Bessac, avec la **Lettre au maire**, la copie de votre lettre de sommation revêtue de la Marianne de l'huissier, que vous collerez aussi sur votre compteur.
- Conservez précieusement votre double pour les éventuels futurs recours judiciaires et confiez-en une copie à un proche par précaution, au cas où votre habitation serait détruite par un incendie ou une explosion. Gardez également une autre copie à portée de main pour la montrer aux poseurs de Linky au cas où ils enlèveraient celle que vous avez posée sur votre compteur.
- Pour nous permettre de comptabiliser le nombre de sommations et vous tenir informé-e de l'actualité concernant les procédures contre Linky, nous vous prions de bien vouloir envoyer à **stoplinkymontreuil@riseup.net** un mail intitulé : « *J'ai envoyé la sommation de 20 pages* » comportant simplement vos noms et adresse postale ainsi que la date de la sommation de l'huissier.

* Si le modèle de sommation proposé par le Collectif Stop Linky Montreuil est utilisé, cette étude basée à Colombes (92) accepte de porter le coût d'une sommation individuelle à 75 euros et confirme le tarif de 60 euros par personne à partir de 10 sommations individuelles transmises simultanément, comprenant chacune :

- La lettre de mission mandatant l'huissier afin de procéder à la « sommation de ne pas faire », comportant vos coordonnées téléphone + mail ;
- La lettre de sommation de 20 pages adressée à ENEDIS, complétée et signée ;
- La copie recto verso de votre pièce d'identité ;
- Une photocopie de votre facture d'électricité ;
- Un chèque à l'ordre de « SELARL GRIFFON-WARET ».

Email : **selarl.griffonclotilde@orange.fr**

S.E.L.A.R.L. GRIFFON-WARET ASSOCIES

Huissiers de Justice Associés

Près le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE

26, rue du Docteur Roux B.P.83 – 92704 COLOMBES Cedex

Tel : **01.42.42.66.35** Fax: 01.42.42.77.79 Site web : **<http://www.huissier-colombes.com>**

Tram T2 au départ de La Défense, direction Pont de Bezons, arrêt Victor Bach

COMPETENCE TERRITORIALE SUR LE DEPARTEMENT 92 Y COMPRIS PARIS LA DEFENSE

ET DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2017 SUR LES DEPARTEMENTS 95, 78 ET 28.